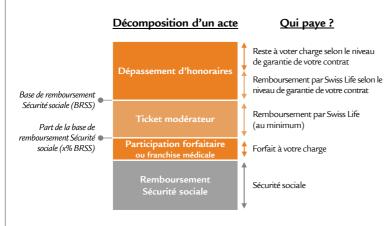


SwissLife Prévoyance Entreprises + 2020

Exemples de remboursements par formule

Sommaire

ANI	350
100	400
125	450
150	500
200	550
250	600
300	





<u>Dépassement d'honoraires</u> : part des honoraires se situant audelà de la base de remboursement de la Sécurité sociale. Elle n'est jamais remboursée par cette dernière.

<u>Ticket modérateu</u>r : partie de la dépense restante après remboursement de la Sécurité sociale (avant déduction des participations forfaitaires et hors dépassement d'honoraires). Il est à votre charge si vous ne bénéficiez pas de complémentaire santé.

<u>Participation forfaitaire (1€)</u> : participation restant à votre charge à chaque consultation ou acte médical. Pour les actes dépassant un certain tarif, le ticket modérateur qui reste à votre charge est remplacé par une participation forfaitaire de 24€.

<u>Franchise médicale</u>: somme restant à votre charge pour les médicaments (0,50€ par boite), les actes paramédicaux (0,50€) et les transports sanitaires (2€).

Vos garanties s'entendent toujours dans la limite des frais réelement engagés et des Prix Limite de Vente (PLV) déterminés par la réglementation en vigueur.

	e	t des Prix Limite de Vente (PLV) determines par la regiementation en vigueur.	
$> H\alpha$	ospitalisation		
		gien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou pération chirurgicale de la cataracte.	l'OPTAM-CO)
00	Dépense : 355 € <i>BRSS</i> : 271,70 €	Sécurité sociale (100% BRSS moins 24€ de participation forfaitaire) Swiss Life (100% BRSS 247,70 € 247,70 € 24,00 €	Reste a charge
OPTAM / OPTAM-CO		Prix moyen national de l'acte pour un œil. Tarif moyen calculé sur la base du code E cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artificie	
OPTAM ,		gien avec dépassement d'honoraires libres (adhérent à un DPTAM: l'OPTAM ou l'OPT coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par coelioscopie.	AM-CO) pour une
	Dépense : 250 € <i>BRSS : 187,89</i> €	Sécurité sociale (80% BRSS) Swiss Life (100% BRSS) 150,31 € 37,58 €	Reste à charge 62,11 €
			Prix moyen national de l'acte
		gien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l' OPTAM o pération chirurgicale de la cataracte.	ı l'OPTAM-CO)
VM-CO	Dépense : 431 € <i>BRSS : 271,70</i> €	Sécurité sociale (100% BRSS moins 24 \in de participation forfaitaire) Swiss Life (100% BRSS 247,70 \in 24,00 \in	Reste à charge 159,3 €
non optam / optam-co		Prix moyen national de l'acte pour un œil. Tarif moyen calculé sur la base du code E cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artificie	
N OPTA		gien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM: l' OPTAM ou l' Optionie , par coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par coelioscopie.	OPTAM-CO)
O Z	Dépense : 250 € <i>BRSS : 187,89</i> €	Sécurité sociale (80% BRSS) Swiss Life (100% BRSS) 150,31 € 37,58 €	Reste à charge 62,11 €
			Prix moyen national de l'acte
	Forfait journalier ho	spitalier en court séjour	
Forfait ospitalier	Dépense : 20 € BRSS : 20 €	Swiss Life (forfait 20 € 20,00 €	Reste à charge 0 €
		Tarif réglementaire. BFGA004 ; s'agissant d'un acte lo	urd le ticket modérateur est fixé à 24 €
	Chambre Particuliè	re pour une hospitalisation de 3 jours	
ıtres frais	Dépense : 270 € BRSS : 0 €	Swiss Life (forfait 0€/j	Reste à charge 270 €



Prix moyen national de l'acte - HBLD734.

> Optique



+4,00 à +6,00 (codes 2201814 et 2238823) - Prix Limite de Vente par verre : 47,5€ / Base de Remboursement : 14,25€. Monture (pour les ≥ 16 ans): code 2222124 - Prix Limite de Vente: 30€ / Base de Remboursement: 9€.

Dépense: 345 € BRSS : 0.15 €

Sécurité sociale (60% BRSS)

Equipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux

Swiss Life (forfait 100€)

Reste à charge 245 €

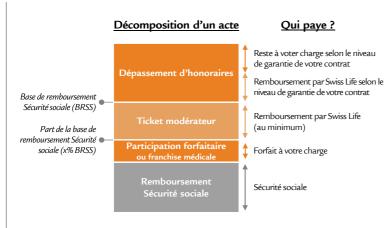
Prix moyen national de l'acte. Verre unifocal de classe B, sphère -4 à -6 (code 2288353) ou verre unifocal de classe B, sphère +4 à +6, (code 2200335); Monture de classe B (pour les ≥ 16 ans, code 2264861). Pour ce type d'équipement, si la garantie va audelà du Ticket Modérateur, le remboursement par l'Organisme Complémentaire d'Assurance Maladie dans le cadre d'un contrat responsable doit être a minima de 50€ (100€ pour les contrats collectifs) et ne pas dépasser 420€, dont 100€ pour la monture.

> Soins courants











<u>Dépassement d'honoraires</u> : part des honoraires se situant audelà de la base de remboursement de la Sécurité sociale. Elle n'est jamais remboursée par cette dernière.

<u>Ticket modérateu</u>r : partie de la dépense restante après remboursement de la Sécurité sociale (avant déduction des participations forfaitaires et hors dépassement d'honoraires). Il est à votre charge si vous ne bénéficiez pas de complémentaire santé.

<u>Participation forfaitaire (1€)</u>: participation restant à votre charge à chaque consultation ou acte médical. Pour les actes dépassant un certain tarif, le ticket modérateur qui reste à votre charge est remplacé par une participation forfaitaire de 24€.

<u>Franchise médicale</u>: somme restant à votre charge pour les médicaments (0,50€ par boite), les actes paramédicaux (0,50€) et les transports sanitaires (2€).

Vos garanties s'entendent toujours dans la limite des frais réelement engagés et des Prix Limite de Vente (PLV) déterminés par la réglementation en vigueur.

> Hospitalisation Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte. Sécurité sociale (100% BRSS Swiss Life (100% BRSS) $moins~24{\small \in }de~participation~for faitaire)$ Reste à charge Dépense : 355 € 83,3 € BRSS : 271,70 € Prix moyen national de l'acte pour un œil. Tarif moyen calculé sur la base du code BFGA004 (extraction extracapsulaire du cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artificiel dans la chambre postérieure de l'oeil). Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (adhérent à un DPTAM: l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une appendicectomie, par coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par coelioscopie. Sécurité sociale (80% BRSS) Swiss Life (100% BRSS) Reste à charge Dépense : 250 € 62,11 € BRSS: 187,89€ Prix moyen national de l'acte Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte. Sécurité sociale (100% BRSS Swiss Life (100% BRSS) moins 24€ de participation forfaitaire) Reste à charge Dépense : 431 € 159,3 € BRSS: 271,70€ Prix moyen national de l'acte pour un œil. Tarif moyen calculé sur la base du code BFGA004 (extraction extracapsulaire du cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artificiel dans la chambre postérieure de l'oeil). Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM: l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une appendicectomie, par coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par coelioscopie. Sécurité sociale (80% BRSS) Swiss Life (100% BRSS) Reste à charge Dépense : 250 € 62,11 € BRSS: 187,89€ Prix moyen national de l'acte Forfait journalier hospitalier en court séjour Swiss Life (forfait 20 €) Reste à charge Dépense : 20 € BRSS : 20 € Tarif réglementaire. BFGA004 ; s'agissant d'un acte lourd le ticket modérateur est fixé à 24 €. Chambre Particulière pour une hospitalisation de 3 jours Swiss Life (forfait 40€/j) Reste à charge Dépense : 270 € 150 € BRSS : 0 €



Prix moyen national de l'acte - HBLD734.

> Optique



14,25€. Monture (pour les ≥ 16 ans): code 2222124 - Prix Limite de Vente: 30€ / Base de Remboursement: 9€.

Dépense: 345 € BRSS : 0.15 €

Equipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux

Sécurité sociale (60% BRSS)

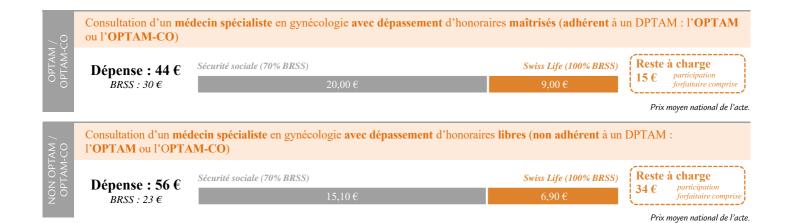
Swiss Life (forfait 100€)

Reste à charge 245 €

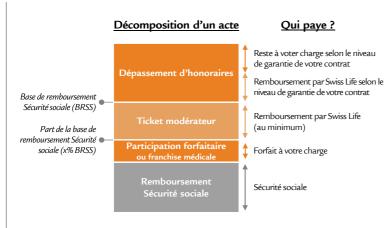
Prix moyen national de l'acte. Verre unifocal de classe B, sphère -4 à -6 (code 2288353) ou verre unifocal de classe B, sphère +4 à +6, (code 2200335); Monture de classe B (pour les ≥ 16 ans, code 2264861). Pour ce type d'équipement, si la garantie va audelà du Ticket Modérateur, le remboursement par l'Organisme Complémentaire d'Assurance Maladie dans le cadre d'un contrat responsable doit être a minima de 50€ (100€ pour les contrats collectifs) et ne pas dépasser 420€, dont 100€ pour la monture.

> Soins courants











<u>Dépassement d'honoraires</u> : part des honoraires se situant audelà de la base de remboursement de la Sécurité sociale. Elle n'est jamais remboursée par cette dernière.

<u>Ticket modérateu</u>r : partie de la dépense restante après remboursement de la Sécurité sociale (avant déduction des participations forfaitaires et hors dépassement d'honoraires). Il est à votre charge si vous ne bénéficiez pas de complémentaire santé.

<u>Participation forfaitaire (1€)</u>: participation restant à votre charge à chaque consultation ou acte médical. Pour les actes dépassant un certain tarif, le ticket modérateur qui reste à votre charge est remplacé par une participation forfaitaire de 24€.

<u>Franchise médicale</u>: somme restant à votre charge pour les médicaments (0,50€ par boite), les actes paramédicaux (0,50€) et les transports sanitaires (2€).

Vos garanties s'entendent toujours dans la limite des frais réelement engagés et des Prix Limite de Vente (PLV) déterminés par la réglementation en vigueur.

> Hospitalisation Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte. Sécurité sociale (100% BRSS Swiss Life (125% BRSS) moins 24€ de participation forfaitaire) Reste à charge Dépense : 355 € 15,38 € BRSS : 271,70 € Prix moyen national de l'acte pour un œil. Tarif moyen calculé sur la base du code BFGA004 (extraction extracapsulaire du cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artificiel dans la chambre postérieure de l'oeil). Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (adhérent à un DPTAM: l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une appendicectomie, par coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par coelioscopie. Sécurité sociale (80% BRSS) Swiss Life (125% BRSS) Reste à charge Dépense : 250 € 15,14 € BRSS: 187,89€ Prix moyen national de l'acte. Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte. Sécurité sociale (100% BRSS Swiss Life (105% BRSS) moins 24€ de participation forfaitaire) Reste à charge Dépense : 431 € 145,72 € BRSS: 271,70€ Prix moyen national de l'acte pour un œil. Tarif moyen calculé sur la base du code BFGA004 (extraction extracapsulaire du cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artificiel dans la chambre postérieure de l'oeil). Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM: l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une appendicectomie, par coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par coelioscopie. Sécurité sociale (80% BRSS) Swiss Life (105% BRSS) Reste à charge Dépense : 250 € 52,72 € BRSS: 187,89€ Prix moyen national de l'acte Forfait journalier hospitalier en court séjour Swiss Life (forfait 20 €) Reste à charge Dépense : 20 € BRSS : 20 € Tarif réglementaire. BFGA004 ; s'agissant d'un acte lourd le ticket modérateur est fixé à 24 €. Chambre Particulière pour une hospitalisation de 3 jours Swiss Life (forfait 45€/j) Reste à charge Dépense : 270 € 135 € BRSS : 0 €



Prix moyen national de l'acte - HBLD734.

> Optique



Equipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux Sécurité sociale (60% BRSS) Swiss Life (forfait 115€) Reste à charge Dépense: 345 € 230 € BRSS : 0.15 €

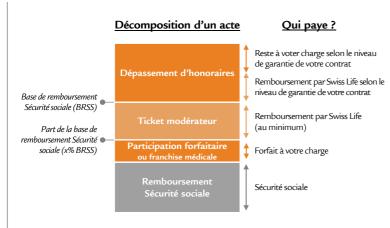
> Prix moyen national de l'acte. Verre unifocal de classe B, sphère -4 à -6 (code 2288353) ou verre unifocal de classe B, sphère +4 à +6, (code 2200335); Monture de classe B (pour les ≥ 16 ans, code 2264861). Pour ce type d'équipement, si la garantie va audelà du Ticket Modérateur, le remboursement par l'Organisme Complémentaire d'Assurance Maladie dans le cadre d'un contrat responsable doit être a minima de 50€ (100€ pour les contrats collectifs) et ne pas dépasser 420€, dont 100€ pour la monture.

> Soins courants











<u>Dépassement d'honoraires</u> : part des honoraires se situant audelà de la base de remboursement de la Sécurité sociale. Elle n'est jamais remboursée par cette dernière.

<u>Ticket modérateu</u>r : partie de la dépense restante après remboursement de la Sécurité sociale (avant déduction des participations forfaitaires et hors dépassement d'honoraires). Il est à votre charge si vous ne bénéficiez pas de complémentaire santé.

<u>Participation forfaitaire (1€)</u>: participation restant à votre charge à chaque consultation ou acte médical. Pour les actes dépassant un certain tarif, le ticket modérateur qui reste à votre charge est remplacé par une participation forfaitaire de 24€.

<u>Franchise médicale</u>: somme restant à votre charge pour les médicaments (0,50€ par boite), les actes paramédicaux (0,50€) et les transports sanitaires (2€).

Vos garanties s'entendent toujours dans la limite des frais réelement engagés et des Prix Limite de Vente (PLV) déterminés par la réglementation en vigueur.

		, , , , ,	
Hospitalisati	ion		
	_	en avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ceration chirurgicale de la cataracte.	ou l' OPTAM-CO)
Dépense BRSS : 22	: 355 € "	fecurité sociale (100% BRSS oins 24€ de participation forfaitaire) Swiss Life (150% BR. 247,70 € 107,30 €	Reste à charge
BRSS: 2.	/1,/0 E	Prix moyen national de l'acte pour un œil. Tarif moyen calculé sur la base du coa cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artif	
		n avec dépassement d'honoraires libres (adhérent à un DPTAM: l'OPTAM ou l'OP selioscopie ou par laparotomie avec préparation par coelioscopie.	TAM-CO) pour une
Dépense	· 250 € S	écurité sociale (80% BRSS) Swiss Life (150% BR	
BRSS: 18	87,89€	150,31 € 99,69 €	0 € Prix moyen national de l
Honoraires	du chirurgi e	en avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM	
		ration chirurgicale de la cataracte.	
Dépense		écurité sociale (100% BRSS toins 24€ de participation forfaitaire)	SS) Reste à charge
BRSS: 22		247,70 € 105,51 €	77,79 €
•		Prix moyen national de l'acte pour un œil. Tarif moyen calculé sur la base du coa cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artif	,
		n avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM: l' OPTAM ou nie, par coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par coelioscopie.	l'OPTAM-CO)
Dépense	: 250 € S	écurité sociale (80% BRSS) Swiss Life (130% BR	
BRSS: 18		150,31 € 93,95 €	5,74 €
Forfait ion	wnoliow hosp	italier en court séjour	Prix moyen national de
Fortait jou	rnaner nosp	namer en court sejour	
Dépense BRSS :		Swiss Life (forfait 20 20,00 €	0€) Reste à charge 0€
DK33.	20€	Tarif réglementaire. BFGA004 ; s'agissant d'un acto	e lourd le ticket modérateur est fixé à
Chambre I	Particulière j	pour une hospitalisation de 3 jours	
Dánanga	. 270.0	Swiss Life (forfait 50	€j) Reste à charge
Dépense BRSS		150,00 €	120 €



, and the second se

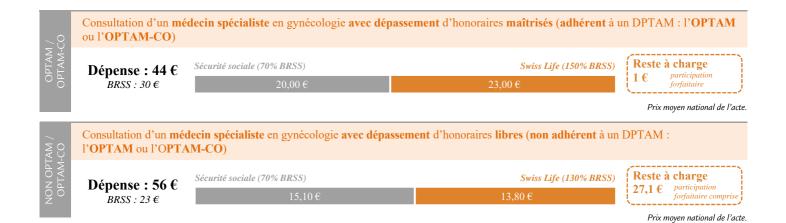
> Optique



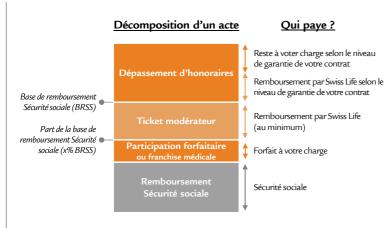
Prix moyen national de l'acte. Verre unifocal de classe B, sphère -4 à -6 (code 2288353) ou verre unifocal de classe B, sphère +4 à +6, (code 2200335); Monture de classe B (pour les ≥ 16 ans, code 2264861). Pour ce type d'équipement, si la garantie va audelà du Ticket Modérateur, le remboursement par l'Organisme Complémentaire d'Assurance Maladie dans le cadre d'un contrat responsable doit être a minima de 50€ (100€ pour les contrats collectifs) et ne pas dépasser 420€, dont 100€ pour la monture.

> Soins courants











<u>Dépassement d'honoraires</u> : part des honoraires se situant audelà de la base de remboursement de la Sécurité sociale. Elle n'est jamais remboursée par cette dernière.

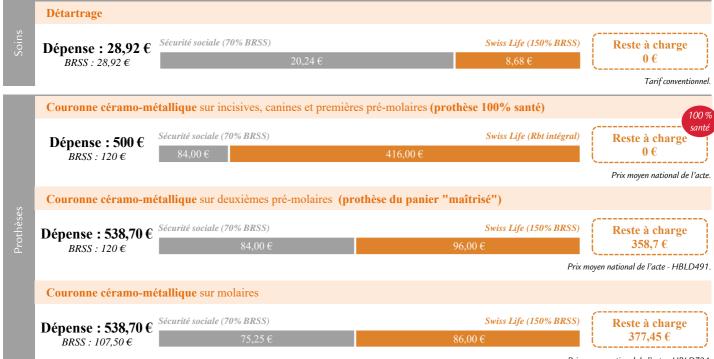
<u>Ticket modérateu</u>r : partie de la dépense restante après remboursement de la Sécurité sociale (avant déduction des participations forfaitaires et hors dépassement d'honoraires). Il est à votre charge si vous ne bénéficiez pas de complémentaire santé.

<u>Participation forfaitaire (1€)</u>: participation restant à votre charge à chaque consultation ou acte médical. Pour les actes dépassant un certain tarif, le ticket modérateur qui reste à votre charge est remplacé par une participation forfaitaire de 24€.

Franchise médicale : somme restant à votre charge pour les médicaments $(0,50 \in \text{par boite})$, les actes paramédicaux $(0,50 \in \text{par boite})$ et les transports sanitaires $(2 \in \mathbb{N})$.

Vos garanties s'entendent toujours dans la limite des frais réelement engagés et des Prix Limite de Vente (PLV) déterminés par la réglementation en vigueur.

> Hospitalisation Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte. Sécurité sociale (100% BRSS Swiss Life (200% BRSS) moins 24€ de participation forfaitaire) Reste à charge Dépense : 355 € 0 € BRSS : 271,70 € Prix moyen national de l'acte pour un œil. Tarif moyen calculé sur la base du code BFGA004 (extraction extracapsulaire du cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artificiel dans la chambre postérieure de l'oeil). Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (adhérent à un DPTAM: l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une appendicectomie, par coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par coelioscopie. Sécurité sociale (80% BRSS) Swiss Life (200% BRSS) Reste à charge Dépense : 250 € 0 € BRSS: 187,89€ Prix moyen national de l'acte Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte. Sécurité sociale (100% BRSS Swiss Life (180% BRSS) moins 24€ de participation forfaitaire) Reste à charge Dépense : 431 € 0 € BRSS: 271,70€ Prix moyen national de l'acte pour un œil. Tarif moyen calculé sur la base du code BFGA004 (extraction extracapsulaire du cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artificiel dans la chambre postérieure de l'oeil). Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM: l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une appendicectomie, par coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par coelioscopie. Sécurité sociale (80% BRSS) Swiss Life (180% BRSS) Reste à charge Dépense : 250 € 0 € BRSS: 187,89€ Prix moyen national de l'acte Forfait journalier hospitalier en court séjour Swiss Life (forfait 20 €) Reste à charge Dépense : 20 € BRSS : 20 € Tarif réglementaire. BFGA004 ; s'agissant d'un acte lourd le ticket modérateur est fixé à 24 €. Chambre Particulière pour une hospitalisation de 3 jours Swiss Life (forfait 60€/j) Reste à charge Dépense : 270 € 90 € BRSS : 0 €



Prix moyen national de l'acte - HBLD734.

> Optique

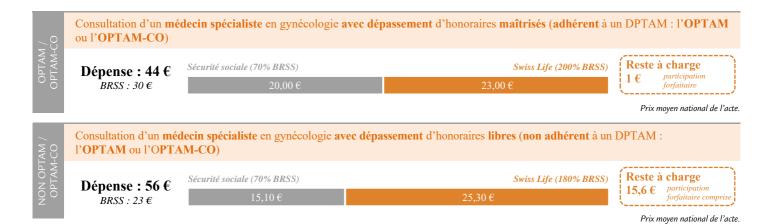


Equipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux Sécurité sociale (60% BRSS) Swiss Life (forfait 160€) Reste à charge Dépense: 345 € 185 € BRSS : 0.15 €

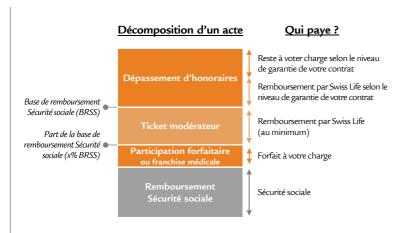
Prix moyen national de l'acte. Verre unifocal de classe B, sphère -4 à -6 (code 2288353) ou verre unifocal de classe B, sphère +4 à +6, (code 2200335); Monture de classe B (pour les ≥ 16 ans, code 2264861). Pour ce type d'équipement, si la garantie va audelà du Ticket Modérateur, le remboursement par l'Organisme Complémentaire d'Assurance Maladie dans le cadre d'un contrat responsable doit être a minima de 50€ (100€ pour les contrats collectifs) et ne pas dépasser 420€, dont 100€ pour la monture.

> Soins courants











<u>Dépassement d'honoraires</u> : part des honoraires se situant audelà de la base de remboursement de la Sécurité sociale. Elle n'est jamais remboursée par cette dernière.

<u>Ticket modérateu</u>r : partie de la dépense restante après remboursement de la Sécurité sociale (avant déduction des participations forfaitaires et hors dépassement d'honoraires). Il est à votre charge si vous ne bénéficiez pas de complémentaire santé.

<u>Participation forfaitaire (1€)</u>: participation restant à votre charge à chaque consultation ou acte médical. Pour les actes dépassant un certain tarif, le ticket modérateur qui reste à votre charge est remplacé par une participation forfaitaire de 24€.

Franchise médicale : somme restant à votre charge pour les médicaments $(0,50 \in \text{par boite})$, les actes paramédicaux $(0,50 \in \text{par boite})$ et les transports sanitaires $(2 \in \mathbb{N})$.

Vos garanties s'entendent toujours dans la limite des frais réelement engagés et des Prix Limite de Vente (PLV) déterminés par la réglementation en vigueur.

> Hospitalisation Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte. Sécurité sociale (100% BRSS Swiss Life (250% BRSS) moins 24€ de participation forfaitaire) Reste à charge Dépense : 355 € 0 € BRSS : 271,70 € Prix moyen national de l'acte pour un œil. Tarif moyen calculé sur la base du code BFGA004 (extraction extracapsulaire du cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artificiel dans la chambre postérieure de l'oeil). Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (adhérent à un DPTAM: l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une appendicectomie, par coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par coelioscopie. Sécurité sociale (80% BRSS) Swiss Life (250% BRSS) Reste à charge Dépense : 250 € 0 € BRSS: 187,89€ Prix moyen national de l'acte Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte. Sécurité sociale (100% BRSS Swiss Life (200% BRSS) moins 24€ de participation forfaitaire) Reste à charge Dépense : 431 € 0 € BRSS: 271,70€ Prix moyen national de l'acte pour un œil. Tarif moyen calculé sur la base du code BFGA004 (extraction extracapsulaire du cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artificiel dans la chambre postérieure de l'oeil). Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM: l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une appendicectomie, par coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par coelioscopie. Sécurité sociale (80% BRSS) Swiss Life (200% BRSS) Reste à charge Dépense : 250 € 0 € BRSS: 187,89€ Prix moyen national de l'acte Forfait journalier hospitalier en court séjour Swiss Life (forfait 20 €) Reste à charge Dépense : 20 € BRSS : 20 € Tarif réglementaire. BFGA004 ; s'agissant d'un acte lourd le ticket modérateur est fixé à 24 €. Chambre Particulière pour une hospitalisation de 3 jours Swiss Life (forfait 70€/j) Reste à charge Dépense : 270 € 60 € BRSS : 0 €



Prix moyen national de l'acte - HBLD734.

> Optique



Equipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux

Dépense : 345 €

BRSS : 0,15 €

Sécurité sociale (60% BRSS)

0,09 €

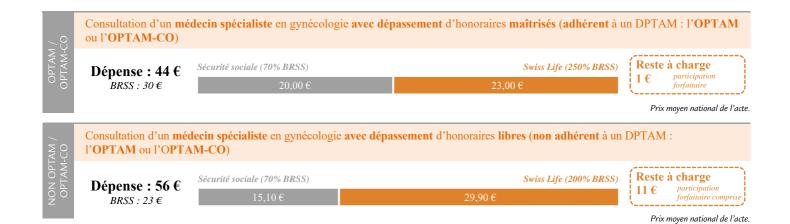
189,91 €

Prix moyen national de l'acte. Verre unifocal de classe B, sphère -4 à -6 (code 2288353) ou verre unifocal de classe B, sphère +4 à

Prix moyen national de l'acte. Verre unifocal de classe B, sphère +4 à -6 (code 2288353) ou verre unifocal de classe B, sphère +4 à +6, (code 2200335); Monture de classe B (pour les ≥ 16 ans, code 2264861). Pour ce type d'équipement, si la garantie va audelà du Ticket Modérateur, le remboursement par l'Organisme Complémentaire d'Assurance Maladie dans le cadre d'un contrat responsable doit être a minima de 50€ (100€ pour les contrats collectifs) et ne pas dépasser 420€, dont 100€ pour la monture.

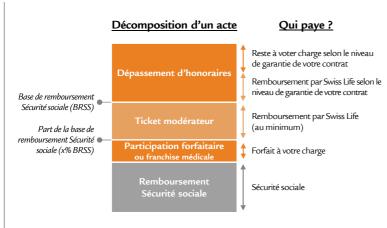
> Soins courants







reportez vous au tableau de garanties du contrat.





<u>Dépassement d'honoraires</u> : part des honoraires se situant audelà de la base de remboursement de la Sécurité sociale. Elle n'est jamais remboursée par cette dernière.

<u>Ticket modérateu</u>r : partie de la dépense restante après remboursement de la Sécurité sociale (avant déduction des participations forfaitaires et hors dépassement d'honoraires). Il est à votre charge si vous ne bénéficiez pas de complémentaire santé.

<u>Participation forfaitaire (1€)</u>: participation restant à votre charge à chaque consultation ou acte médical. Pour les actes dépassant un certain tarif, le ticket modérateur qui reste à votre charge est remplacé par une participation forfaitaire de 24€.

Franchise médicale : somme restant à votre charge pour les médicaments $(0,50 \in \text{par boite})$, les actes paramédicaux $(0,50 \in \text{par boite})$ et les transports sanitaires $(2 \in \mathbb{N})$.

Vos garanties s'entendent toujours dans la limite des frais réelement engagés et des Prix Limite de Vente (PLV) déterminés par la réglementation en vigueur.

> Hospitalisation Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte. Sécurité sociale (100% BRSS Swiss Life (300% BRSS) moins 24€ de participation forfaitaire) Reste à charge Dépense : 355 € 0 € BRSS : 271,70 € Prix moyen national de l'acte pour un œil. Tarif moyen calculé sur la base du code BFGA004 (extraction extracapsulaire du cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artificiel dans la chambre postérieure de l'oeil). Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (adhérent à un DPTAM: l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une appendicectomie, par coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par coelioscopie. Sécurité sociale (80% BRSS) Swiss Life (300% BRSS) Reste à charge Dépense : 250 € 0 € BRSS: 187,89€ Prix moyen national de l'acte Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte. Sécurité sociale (100% BRSS Swiss Life (200% BRSS) moins 24€ de participation forfaitaire) Reste à charge Dépense : 431 € 0 € BRSS: 271,70€ Prix moyen national de l'acte pour un œil. Tarif moyen calculé sur la base du code BFGA004 (extraction extracapsulaire du cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artificiel dans la chambre postérieure de l'oeil). Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM: l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une appendicectomie, par coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par coelioscopie. Sécurité sociale (80% BRSS) Swiss Life (200% BRSS) Reste à charge Dépense : 250 € 0 € BRSS: 187,89€ Prix moyen national de l'acte Forfait journalier hospitalier en court séjour Swiss Life (forfait 20 €) Reste à charge Dépense : 20 € BRSS : 20 € Tarif réglementaire. BFGA004 ; s'agissant d'un acte lourd le ticket modérateur est fixé à 24 €. Chambre Particulière pour une hospitalisation de 3 jours Swiss Life (forfait 80€/j) Reste à charge Dépense : 270 € 30 € BRSS : 0 €



Prix moyen national de l'acte - HBLD734.

> Optique



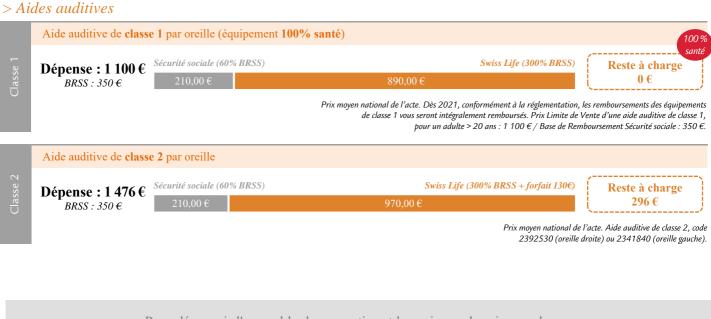
Equipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux Sécurité sociale (60% BRSS) Swiss Life (forfait 220€) Reste à charge Dépense: 345 € 125 € BRSS : 0.15 €

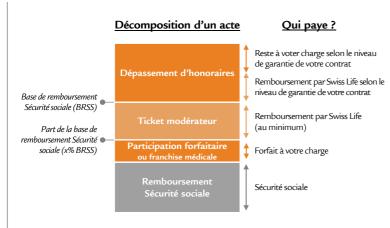
> Prix moyen national de l'acte. Verre unifocal de classe B, sphère -4 à -6 (code 2288353) ou verre unifocal de classe B, sphère +4 à +6, (code 2200335); Monture de classe B (pour les ≥ 16 ans, code 2264861). Pour ce type d'équipement, si la garantie va audelà du Ticket Modérateur, le remboursement par l'Organisme Complémentaire d'Assurance Maladie dans le cadre d'un contrat responsable doit être a minima de 50€ (100€ pour les contrats collectifs) et ne pas dépasser 420€, dont 100€ pour la monture.

> Soins courants











<u>Dépassement d'honoraires</u> : part des honoraires se situant audelà de la base de remboursement de la Sécurité sociale. Elle n'est jamais remboursée par cette dernière.

<u>Ticket modérateu</u>r : partie de la dépense restante après remboursement de la Sécurité sociale (avant déduction des participations forfaitaires et hors dépassement d'honoraires). Il est à votre charge si vous ne bénéficiez pas de complémentaire santé.

<u>Participation forfaitaire (1€)</u>: participation restant à votre charge à chaque consultation ou acte médical. Pour les actes dépassant un certain tarif, le ticket modérateur qui reste à votre charge est remplacé par une participation forfaitaire de 24€.

<u>Franchise médicale</u>: somme restant à votre charge pour les médicaments (0,50€ par boite), les actes paramédicaux (0,50€) et les transports sanitaires (2€).

Vos garanties s'entendent toujours dans la limite des frais réelement engagés et des Prix Limite de Vente (PLV) déterminés par la réglementation en vigueur.

> <i>H</i> a	ospitalisation		- rog.com.com.com.v.g.com	
	Honoraires du chirur	gien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhéren opération chirurgicale de la cataracte.	nt à un DPTAM : l' OPTAM ou l'O	PTAM-CO)
	Dépense : 355 €	Sécurité sociale (100% BRSS moins 24€ de participation forfaitaire)	Swiss Life (350% BRSS)	Reste à charge
OPTAM / OPTAM-CO	BRSS : 271,70 €		107,30 € œil. Tarif moyen calculé sur la base du code BFG/ ication, avec implantation de cristallin artificiel dan	
OPTAM / •		gien avec dépassement d'honoraires libres (adhérent à un coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par coel		1-CO) pour une
	Dépense : 250 €	Sécurité sociale (80% BRSS)	Swiss Life (350% BRSS)	Reste à charge
	BRSS : 187,89 €	150,31€	99,69 €	0 € Prix moyen national de l'act
	Honoraires du chirur	gien avec dépassement d'honoraires libres (non adhére	ent à un DPTAM · l'OPTAM ou l'	
		pération chirurgicale de la cataracte.		or raw-co)
00	Dépense : 431 €	Sécurité sociale (100% BRSS moins 24€ de participation forfaitaire)	Swiss Life (200% BRSS)	Reste à charge
TAM-	BRSS : 271,70 €	247,70 €	183,30 €	0 €
м / ОР			œil. Tarif moyen calculé sur la base du code BFGA ication, avec implantation de cristallin artificiel dan	
non optam / optam-co	Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM: l' OPTAM ou l' OPTAM-CO) pour une appendicectomie , par coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par coelioscopie.			
O Z	Dépense : 250 €	Sécurité sociale (80% BRSS)	Swiss Life (200% BRSS)	Reste à charge
	BRSS : 187,89 €	150,31 €	99,69 €	0 €
				Prix moyen national de l'act
	Forfait journalier ho	ospitalier en court séjour		
Forfait nospitalier	Dépense : 20 € BRSS : 20 €	20.00 €	Swiss Life (forfait 20 €)	Reste à charge 0 €
H ho	BR33 : 20 €	.,,,,,,	ementaire. BFGA004 ; s'agissant d'un acte lourd :	
	Chambre Particuliè	re pour une hospitalisation de 3 jours		
frais	Dámana - 250 C		Swiss Life (forfait 90€/j)	Reste à charge
utres	Dépense : 270 € BRSS : 0 €	270,00 €	0 · 0 · 0 · · · · · · · · · · · · · · ·	0 €



Prix moyen national de l'acte - HBLD734.

> Optique



Equipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux Sécurité sociale (60% BRSS) Swiss Life (forfait 250€) Reste à charge Dépense: 345 € 95 € BRSS : 0.15 €

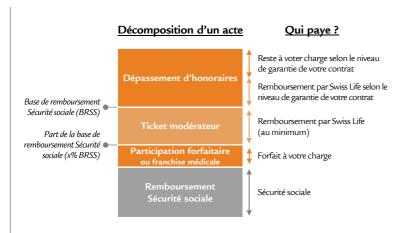
> Prix moyen national de l'acte. Verre unifocal de classe B, sphère -4 à -6 (code 2288353) ou verre unifocal de classe B, sphère +4 à +6, (code 2200335); Monture de classe B (pour les ≥ 16 ans, code 2264861). Pour ce type d'équipement, si la garantie va audelà du Ticket Modérateur, le remboursement par l'Organisme Complémentaire d'Assurance Maladie dans le cadre d'un contrat responsable doit être a minima de 50€ (100€ pour les contrats collectifs) et ne pas dépasser 420€, dont 100€ pour la monture.

> Soins courants











<u>Dépassement d'honoraires</u> : part des honoraires se situant audelà de la base de remboursement de la Sécurité sociale. Elle n'est jamais remboursée par cette dernière.

<u>Ticket modérateu</u>r : partie de la dépense restante après remboursement de la Sécurité sociale (avant déduction des participations forfaitaires et hors dépassement d'honoraires). Il est à votre charge si vous ne bénéficiez pas de complémentaire santé.

<u>Participation forfaitaire (1€)</u>: participation restant à votre charge à chaque consultation ou acte médical. Pour les actes dépassant un certain tarif, le ticket modérateur qui reste à votre charge est remplacé par une participation forfaitaire de 24€.

<u>Franchise médicale</u>: somme restant à votre charge pour les médicaments (0,50€ par boite), les actes paramédicaux (0,50€) et les transports sanitaires (2€).

Vos garanties s'entendent toujours dans la limite des frais réelement engagés et des Prix Limite de Vente (PLV) déterminés par la réglementation en vigueur.

		, , ,		
> <i>H</i> a	ospitalisation			
		gien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTA) pération chirurgicale de la cataracte.	M : 1' OPTAM ou 1' C	OPTAM-CO)
0	Dépense : 355 € <i>BRSS : 271,70</i> €	Sécurité sociale (100% BRSS moins 24€ de participation forfaitaire) $247.70 \in$	wiss Life (400% BRSS) 107,30 €	Reste à charge 0 €
OPTAM-C	brss: 2/1,/0€	Prix moyen national de l'acte pour un œil. Tarif moyen ca cristallin par phakoémulsification, avec implant	lculé sur la base du code BFG/	
OPTAM / OPTAM-CO		ien avec dépassement d'honoraires libres (adhérent à un DPTAM: l'O coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par coelioscopie.	PTAM ou l'OPTAM	1-CO) pour une
	Dépense : 250 €	Sécurité sociale (80% BRSS)	wiss Life (400% BRSS)	Reste à charge
	BRSS: 187,89 €	150,31 € 99	9,69 €	[
				Prix moyen national de l'act
		gien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTA pération chirurgicale de la cataracte.	.M : l' OPTAM ou l'	OPTAM-CO)
00	Dépense : 431 €	Sécurité sociale (100% BRSS moins 24€ de participation forfaitaire)	wiss Life (200% BRSS)	Reste à charge
-AM-	BRSS: 271,70€	247,70 € 183.	,30 €	()
POP / M.		Prix moyen national de l'acte pour un œil. Tarif moyen ca cristallin par phakoémulsification, avec implant		
non optam / optam-co		ien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM omie, par coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par coeliosco		TAM-CO)
O Z	Dépense : 250 €	Sécurité sociale (80% BRSS)	wiss Life (200% BRSS)	Reste à charge
	BRSS: 187,89€	150,31 €	9,69 €	0 €
				Prix moyen national de l'acte
	Forfait journalier ho	spitalier en court séjour		
orfait pitalier	Dépense : 20 €	:	Swiss Life (forfait 20€)	Reste à charge
For	BRSS : 20 €	20,00 €		0€
		Tarif réglementaire. BFGA00)4 ; s'agissant d'un acte lourd	le ticket modérateur est fixé à 24 €
	Chambre Particuliè	e pour une hospitalisation de 3 jours		
es frais	Dépense : 270 €	Sw	viss Life (forfait 100€/j)	Reste à charge
utre	BRSS: 0€	270,00 €		[0€]



Prix moyen national de l'acte - HBLD734.

> Optique



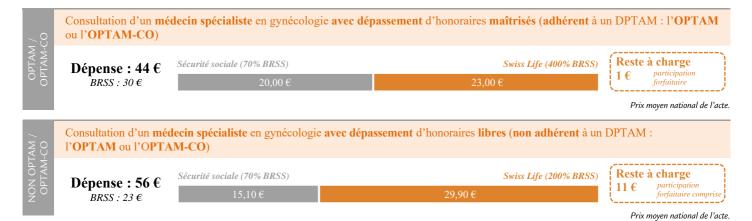
14,25€. Monture (pour les ≥ 16 ans): code 2222124 - Prix Limite de Vente: 30€ / Base de Remboursement: 9€.

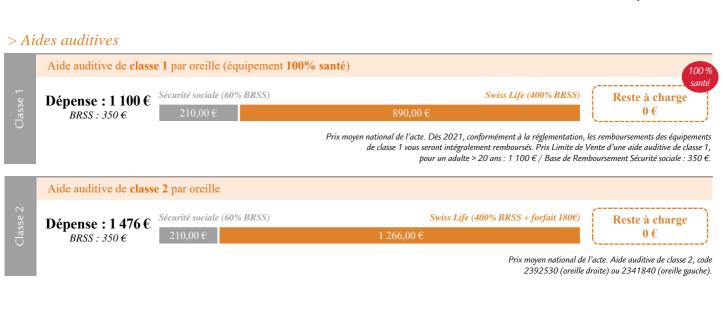
Equipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux Sécurité sociale (60% BRSS) Swiss Life (forfait 290€) Reste à charge Dépense: 345 € 55 € BRSS : 0.15 €

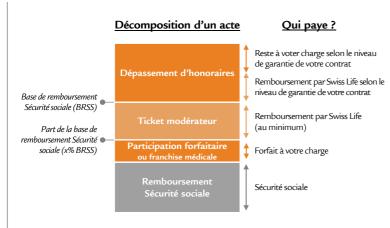
Prix moyen national de l'acte. Verre unifocal de classe B, sphère -4 à -6 (code 2288353) ou verre unifocal de classe B, sphère +4 à +6, (code 2200335); Monture de classe B (pour les ≥ 16 ans, code 2264861). Pour ce type d'équipement, si la garantie va audelà du Ticket Modérateur, le remboursement par l'Organisme Complémentaire d'Assurance Maladie dans le cadre d'un contrat responsable doit être a minima de 50€ (100€ pour les contrats collectifs) et ne pas dépasser 420€, dont 100€ pour la monture.

> Soins courants











<u>Dépassement d'honoraires</u> : part des honoraires se situant audelà de la base de remboursement de la Sécurité sociale. Elle n'est jamais remboursée par cette dernière.

<u>Ticket modérateu</u>r : partie de la dépense restante après remboursement de la Sécurité sociale (avant déduction des participations forfaitaires et hors dépassement d'honoraires). Il est à votre charge si vous ne bénéficiez pas de complémentaire santé.

<u>Participation forfaitaire (1€)</u>: participation restant à votre charge à chaque consultation ou acte médical. Pour les actes dépassant un certain tarif, le ticket modérateur qui reste à votre charge est remplacé par une participation forfaitaire de 24€.

<u>Franchise médicale</u>: somme restant à votre charge pour les médicaments (0,50€ par boite), les actes paramédicaux (0,50€) et les transports sanitaires (2€).

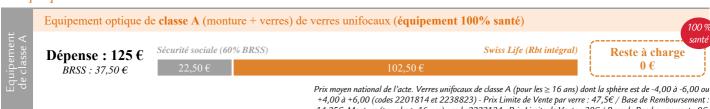
Vos garanties s'entendent toujours dans la limite des frais réelement engagés et des Prix Limite de Vente (PLV) déterminés par la réglementation en vigueur.

		·		
> <i>H</i> a	ospitalisation			
		gien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à u pération chirurgicale de la cataracte.	ın DPTAM : l' OPTAM ou l' C	OPTAM-CO)
0	Dépense : 355 €	Sécurité sociale (100% BRSS moins 24€ de participation forfaitaire) 247.70 €	Swiss Life (450% BRSS)	Reste à charge 0 €
OPTAM / OPTAM-CO	BRSS : 271,70 €	Prix moyen national de l'acte pour un œil. To	107,30 € Tarif moyen calculé sur la base du code BFC , avec implantation de cristallin artificiel da	A004 (extraction extracapsulaire
DPTAM /		cien avec dépassement d'honoraires libres (adhérent à un DP coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par coeliosco		1-CO) pour une
	Dépense : 250 €	Sécurité sociale (80% BRSS)	Swiss Life (450% BRSS)	Reste à charge
	BRSS: 187,89 €	150,31 €	99,69 €	0 € Prix moyen national de l'a
	TTi d		DDT (M : 12 ODT (M : 12	
		gien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à pération chirurgicale de la cataracte.	un DPTAM : I OPTAM ou F	OPTAM-CO)
2	Dépense : 431 €	Sécurité sociale (100% BRSS moins 24€ de participation forfaitaire)	Swiss Life (200% BRSS)	Reste à charge
Alvi-	BRSS : 271,70 €	247,70 €	183,30 €	0 €
NON OPIAM / OPIAM-CO		Prix moyen national de l'acte pour un œil. To cristallin par phakoémulsification,	arif moyen calculé sur la base du code BFC, , avec implantation de cristallin artificiel da	
Z OPIZ		gien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à ur tomie, par coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par		TAM-CO)
Ö Z	Dépense : 250 €	Sécurité sociale (80% BRSS)	Swiss Life (200% BRSS)	Reste à charge
	BRSS: 187,89€	150,31 €	99,69 €	0 €
				Prix moyen national de l'
ر ا	Forfait journalier ho	spitalier en court séjour		
rfait vitalie	Dépense : 20 €		Swiss Life (forfait 20€)	Reste à charge
hos	BRSS : 20 €	20,00 €		0 €
	Tarif réglementaire. BFGA004 ; s'agissant d'un acte lourd le ticket modérateur est fixé à 2-			
S	Chambre Particuliè	re pour une hospitalisation de 3 jours		
es frais	Dépense : 270 €		Swiss Life (forfait 110€/j)	Reste à charge
itr	BRSS: 0€	270,00 €		0 €



Prix moyen national de l'acte - HBLD734.

> Optique



14,25€. Monture (pour les ≥ 16 ans): code 2222124 - Prix Limite de Vente: 30€ / Base de Remboursement: 9€.

Dépense: 345 € BRSS : 0.15 €

Sécurité sociale (60% BRSS)

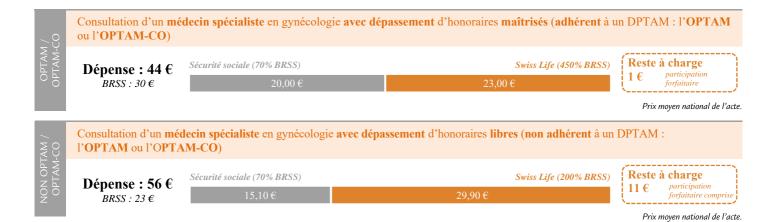
Equipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux

Swiss Life (forfait 330€) Reste à charge 15 €

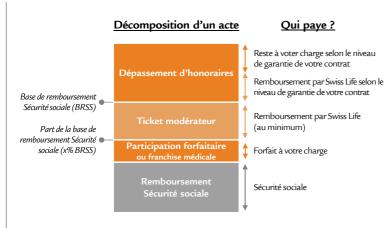
Prix moyen national de l'acte. Verre unifocal de classe B, sphère -4 à -6 (code 2288353) ou verre unifocal de classe B, sphère +4 à +6, (code 2200335); Monture de classe B (pour les ≥ 16 ans, code 2264861). Pour ce type d'équipement, si la garantie va audelà du Ticket Modérateur, le remboursement par l'Organisme Complémentaire d'Assurance Maladie dans le cadre d'un contrat responsable doit être a minima de 50€ (100€ pour les contrats collectifs) et ne pas dépasser 420€, dont 100€ pour la monture.

> Soins courants











<u>Dépassement d'honoraires</u> : part des honoraires se situant audelà de la base de remboursement de la Sécurité sociale. Elle n'est jamais remboursée par cette dernière.

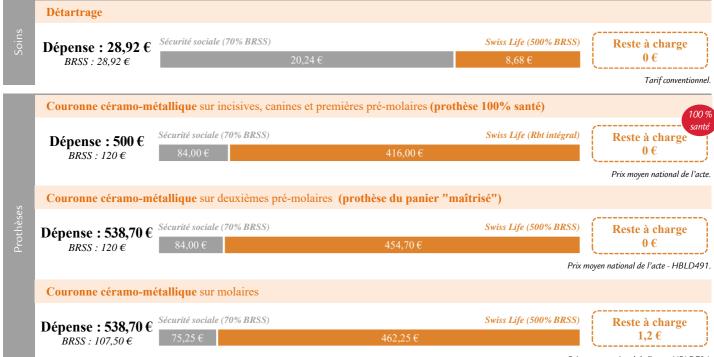
<u>Ticket modérateu</u>r : partie de la dépense restante après remboursement de la Sécurité sociale (avant déduction des participations forfaitaires et hors dépassement d'honoraires). Il est à votre charge si vous ne bénéficiez pas de complémentaire santé.

<u>Participation forfaitaire (1€)</u>: participation restant à votre charge à chaque consultation ou acte médical. Pour les actes dépassant un certain tarif, le ticket modérateur qui reste à votre charge est remplacé par une participation forfaitaire de 24€.

Franchise médicale : somme restant à votre charge pour les médicaments $(0,50 \in \text{par boite})$, les actes paramédicaux $(0,50 \in \text{par boite})$ et les transports sanitaires $(2 \in \mathbb{N})$.

Vos garanties s'entendent toujours dans la limite des frais réelement engagés et des Prix Limite de Vente (PLV) déterminés par la réglementation en vigueur.

> Hospitalisation Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte. Sécurité sociale (100% BRSS Swiss Life (500% BRSS) moins 24€ de participation forfaitaire) Reste à charge Dépense : 355 € 0 € BRSS : 271,70 € Prix moyen national de l'acte pour un œil. Tarif moyen calculé sur la base du code BFGA004 (extraction extracapsulaire du cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artificiel dans la chambre postérieure de l'oeil). Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (adhérent à un DPTAM: l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une appendicectomie, par coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par coelioscopie. Sécurité sociale (80% BRSS) Swiss Life (500% BRSS) Reste à charge Dépense : 250 € 0 € BRSS: 187,89€ Prix moyen national de l'acte Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte. Sécurité sociale (100% BRSS Swiss Life (200% BRSS) moins 24€ de participation forfaitaire) Reste à charge Dépense : 431 € 0 € BRSS: 271,70€ Prix moyen national de l'acte pour un œil. Tarif moyen calculé sur la base du code BFGA004 (extraction extracapsulaire du cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artificiel dans la chambre postérieure de l'oeil). Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM: l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une appendicectomie, par coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par coelioscopie. Sécurité sociale (80% BRSS) Swiss Life (200% BRSS) Reste à charge Dépense : 250 € 0 € BRSS: 187,89€ Prix moyen national de l'acte Forfait journalier hospitalier en court séjour Swiss Life (forfait 20 €) Reste à charge Dépense : 20 € BRSS : 20 € Tarif réglementaire. BFGA004 ; s'agissant d'un acte lourd le ticket modérateur est fixé à 24 €. Chambre Particulière pour une hospitalisation de 3 jours Swiss Life (forfait 120€/j) Reste à charge Dépense : 270 € 0 € BRSS : 0 €



Prix moyen national de l'acte - HBLD734.

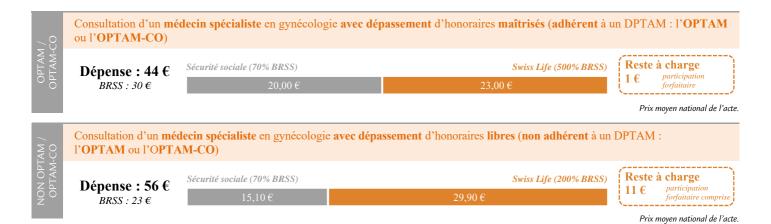
> Optique



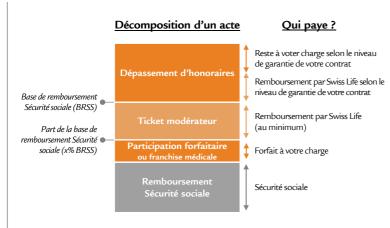
Prix moyen national de l'acte. Verre unifocal de classe B, sphère -4 à -6 (code 2288353) ou verre unifocal de classe B, sphère +4 à +6, (code 2200335) ; Monture de classe B (pour les ≥ 16 ans, code 2264861). Pour ce type d'équipement, si la garantie va audelà du Ticket Modérateur, le remboursement par l'Organisme Complémentaire d'Asseurance Maladie dans le cadre d'un contrat responsable doit être a minima de 50€ (100€ pour les contrats collectifs) et ne pas dépasser 420€, dont 100€ pour la monture.

> Soins courants











<u>Dépassement d'honoraires</u> : part des honoraires se situant audelà de la base de remboursement de la Sécurité sociale. Elle n'est jamais remboursée par cette dernière.

<u>Ticket modérateu</u>r : partie de la dépense restante après remboursement de la Sécurité sociale (avant déduction des participations forfaitaires et hors dépassement d'honoraires). Il est à votre charge si vous ne bénéficiez pas de complémentaire santé.

<u>Participation forfaitaire (1€)</u>: participation restant à votre charge à chaque consultation ou acte médical. Pour les actes dépassant un certain tarif, le ticket modérateur qui reste à votre charge est remplacé par une participation forfaitaire de 24€.

Franchise médicale : somme restant à votre charge pour les médicaments $(0,50 \in \text{par boite})$, les actes paramédicaux $(0,50 \in \text{par boite})$ et les transports sanitaires $(2 \in \mathbb{N})$.

Vos garanties s'entendent toujours dans la limite des frais réelement engagés et des Prix Limite de Vente (PLV) déterminés par la réglementation en vigueur.

> Hospitalisation Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte. Sécurité sociale (100% BRSS Swiss Life (550% BRSS) moins 24€ de participation forfaitaire) Reste à charge Dépense : 355 € 0 € BRSS : 271,70 € Prix moyen national de l'acte pour un œil. Tarif moyen calculé sur la base du code BFGA004 (extraction extracapsulaire du cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artificiel dans la chambre postérieure de l'oeil). Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (adhérent à un DPTAM: l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une appendicectomie, par coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par coelioscopie. Sécurité sociale (80% BRSS) Swiss Life (550% BRSS) Reste à charge Dépense : 250 € 0 € BRSS: 187,89€ Prix moyen national de l'acte Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte. Sécurité sociale (100% BRSS Swiss Life (200% BRSS) moins 24€ de participation forfaitaire) Reste à charge Dépense : 431 € 0 € BRSS: 271,70€ Prix moyen national de l'acte pour un œil. Tarif moyen calculé sur la base du code BFGA004 (extraction extracapsulaire du cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artificiel dans la chambre postérieure de l'oeil). Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM: l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une appendicectomie, par coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par coelioscopie. Sécurité sociale (80% BRSS) Swiss Life (200% BRSS) Reste à charge Dépense : 250 € 0 € BRSS: 187,89€ Prix moyen national de l'acte Forfait journalier hospitalier en court séjour Swiss Life (forfait 20 €) Reste à charge Dépense : 20 € BRSS : 20 € Tarif réglementaire. BFGA004 ; s'agissant d'un acte lourd le ticket modérateur est fixé à 24 €. Chambre Particulière pour une hospitalisation de 3 jours Swiss Life (forfait 130€/j) Reste à charge Dépense : 270 € 0 € BRSS : 0 €



Prix moyen national de l'acte - HBLD734.

> Optique



Dépense: 345 € BRSS : 0.15 €

Sécurité sociale (60% BRSS)

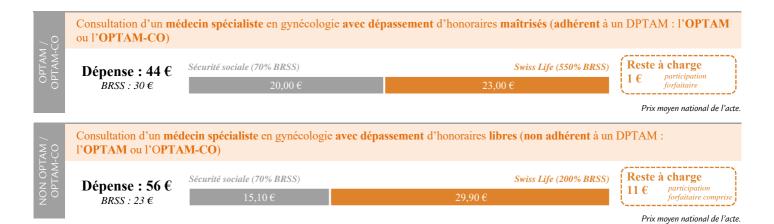
Swiss Life (forfait 405€)

Reste à charge 0 €

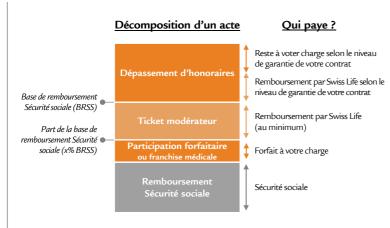
Prix moyen national de l'acte. Verre unifocal de classe B, sphère -4 à -6 (code 2288353) ou verre unifocal de classe B, sphère +4 à +6, (code 2200335); Monture de classe B (pour les ≥ 16 ans, code 2264861). Pour ce type d'équipement, si la garantie va audelà du Ticket Modérateur, le remboursement par l'Organisme Complémentaire d'Assurance Maladie dans le cadre d'un contrat responsable doit être a minima de 50€ (100€ pour les contrats collectifs) et ne pas dépasser 420€, dont 100€ pour la monture.

> Soins courants











<u>Dépassement d'honoraires</u> : part des honoraires se situant audelà de la base de remboursement de la Sécurité sociale. Elle n'est jamais remboursée par cette dernière.

<u>Ticket modérateu</u>r : partie de la dépense restante après remboursement de la Sécurité sociale (avant déduction des participations forfaitaires et hors dépassement d'honoraires). Il est à votre charge si vous ne bénéficiez pas de complémentaire santé.

<u>Participation forfaitaire (1€)</u>: participation restant à votre charge à chaque consultation ou acte médical. Pour les actes dépassant un certain tarif, le ticket modérateur qui reste à votre charge est remplacé par une participation forfaitaire de 24€.

<u>Franchise médicale</u>: somme restant à votre charge pour les médicaments (0,50€ par boite), les actes paramédicaux (0,50€) et les transports sanitaires (2€).

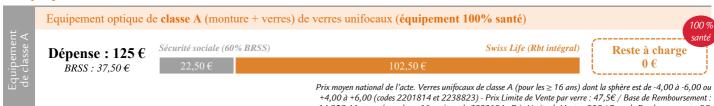
Vos garanties s'entendent toujours dans la limite des frais réelement engagés et des Prix Limite de Vente (PLV) déterminés par la réglementation en vigueur.

> Hospitalisation Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte. Sécurité sociale (100% BRSS Swiss Life (600% BRSS) moins 24€ de participation forfaitaire) Reste à charge Dépense : 355 € 0 € BRSS : 271,70 € Prix moyen national de l'acte pour un œil. Tarif moyen calculé sur la base du code BFGA004 (extraction extracapsulaire du cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artificiel dans la chambre postérieure de l'oeil). Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (adhérent à un DPTAM: l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une appendicectomie, par coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par coelioscopie. Sécurité sociale (80% BRSS) Swiss Life (600% BRSS) Reste à charge Dépense : 250 € 0 € BRSS: 187,89€ Prix moyen national de l'acte Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte. Sécurité sociale (100% BRSS Swiss Life (200% BRSS) moins 24€ de participation forfaitaire) Reste à charge Dépense : 431 € 0 € BRSS: 271,70€ Prix moyen national de l'acte pour un œil. Tarif moyen calculé sur la base du code BFGA004 (extraction extracapsulaire du cristallin par phakoémulsification, avec implantation de cristallin artificiel dans la chambre postérieure de l'oeil). Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM: l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une appendicectomie, par coelioscopie ou par laparotomie avec préparation par coelioscopie. Sécurité sociale (80% BRSS) Swiss Life (200% BRSS) Reste à charge Dépense : 250 € 0 € BRSS: 187,89€ Prix moyen national de l'acte Forfait journalier hospitalier en court séjour Swiss Life (forfait 20 €) Reste à charge Dépense : 20 € BRSS : 20 € Tarif réglementaire. BFGA004 ; s'agissant d'un acte lourd le ticket modérateur est fixé à 24 €. Chambre Particulière pour une hospitalisation de 3 jours Swiss Life (forfait 140€/j) Reste à charge Dépense : 270 € 0 € BRSS : 0 €



Prix moyen national de l'acte - HBLD734.

> Optique



14,25€. Monture (pour les ≥ 16 ans): code 2222124 - Prix Limite de Vente: 30€ / Base de Remboursement: 9€.

Equipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux Sécurité sociale (60% BRSS) Swiss Life (forfait 420€) Reste à charge Dépense: 345 € 0 € BRSS : 0.15 €

Prix moyen national de l'acte. Verre unifocal de classe B, sphère -4 à -6 (code 2288353) ou verre unifocal de classe B, sphère +4 à +6, (code 2200335); Monture de classe B (pour les ≥ 16 ans, code 2264861). Pour ce type d'équipement, si la garantie va audelà du Ticket Modérateur, le remboursement par l'Organisme Complémentaire d'Assurance Maladie dans le cadre d'un contrat responsable doit être a minima de 50€ (100€ pour les contrats collectifs) et ne pas dépasser 420€, dont 100€ pour la monture.

> Soins courants



